



ANALYSE

Projet de loi de finances 2021
Analyse technique et
politique du Cnajep

Janvier 2021

Mission sports, jeunesse et vie associative
Programme 163 « jeunesse et vie associative »

Cette analyse s'appuie sur une étude du programme 163, à laquelle s'est ajoutée une étude du document de politique transversale en faveur de la jeunesse.

SOMMAIRE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE tels que présentés par le ministère	4
L'AVIS du Cnajep	5
Un budget en trompe-l'oeil !	5
Ce que le Cnajep a défendu	6
ELEMENTS D'ANALYSE TECHNIQUE ET POLITIQUE	7
Quatre actions inégalement soutenues	9
ACTION 1 - Développement de la vie associative	9
ACTION 2 - Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	10
ACTION 3 - Développement du service civique	12
ACTION 4 - Service national universel	13
DES PLANS DE RELANCE DIVERS ET VARIÉS QUI SOUTIENNENT PEU, EN DEFINITIVE, L'ÉDUCATION POPULAIRE	14

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE tels que présentés par le ministère

Le programme « Jeunesse et vie associative » s'inscrit dans la mission sports, jeunesse et vie associative et regroupe une partie des crédits alloués aux politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du développement de la vie associative. Les politiques de jeunesse, comme celles qui accompagnent la vie associative ou l'éducation populaire, font en effet l'objet d'une mobilisation inter ministérielle dont il est rendu compte sur le plan budgétaire dans deux documents annexes à la loi de finances : le document de politique transversale « Politiques en faveur de la jeunesse » et le jaune budgétaire « Effort financier de l'Etat en faveur des associations ». S'ajoutent à cela les plans de relance en faveur de la jeunesse, des associations, ... dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale.

Le projet annuel 2021 prévoit de privilégier les **sept axes d'intervention suivants** :

Améliorer l'accès des jeunes aux droits sociaux, à l'information, à la formation, à l'emploi et à la mobilité sociale, professionnelle, nationale et internationale. La politique en faveur des jeunes doit mobiliser l'ensemble des services placés dans une organisation efficace et lisible pour tous, selon des modalités adaptées à chaque territoire, et en partenariat avec l'ensemble des acteurs : collectivités territoriales, associations, entreprises ;

Développer toutes les formes d'engagement, de participation citoyenne et de prise de responsabilités des jeunes en favorisant l'apprentissage par les pairs et l'éducation populaire dans les territoires. L'engagement des jeunes sera favorisé notamment avec le développement du service civique, l'appui aux mobilités des jeunes en Europe et à l'international et le soutien aux organisations de jeunesse ;

Poursuivre le déploiement du service national universel ;

Développer et réformer les dispositifs de départ en vacances et d'accès des jeunes aux loisirs ;

Soutenir le développement de la vie associative notamment au travers du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) et du FONJEP ;

Développer une société de l'engagement en développant la formation des bénévoles et en favorisant notamment la philanthropie ;

Renforcer la réserve civique.

L'AVIS du Cnajep

Un budget en trompe l'oeil !

L'analyse du programme 163 du projet de loi de finances 2020 fait apparaître **plusieurs tendances** :

- **Alors que les associations de jeunesse et d'éducation populaire se sont fortement mobilisées dans le contexte de crise sanitaire, elles ressortent très fragilisées. L'Etat poursuit sa politique « jeunesse et vie associative » autour du Service national universel avec une augmentation de 107,52 % !**
- **3,59 % d'augmentation pour le soutien aux associations nationales ne saurait combler la baisse continue depuis 2015.**
- **Par ailleurs, une baisse de 0,56 % pour le soutien aux actions locales (soutien aux AJEP en territoire) poursuit la tendance puisque l'année dernière, cette ligne budgétaire avait déjà perdu 22,51 % !**



Cependant, l'augmentation du soutien par les postes FONJEP à la ressource salariée continue d'être le point positif : une augmentation de 12,42 % pour 2021.

Une communication plus offensive lors de l'étude du PLF2021

En amont de la publication de son analyse, le Cnajep a souhaité interpellé sur la nécessité d'un budget plus ambitieux et alerter sur des baisses récurrentes.

Les associations du Cnajep ont aussi été invitées à relayer cette mobilisation sur les réseaux sociaux et interpellé plus directement la commission de l'Assemblée nationale en charge du budget et son rapporteur.

La même action a été produite pour le passage du PLF 2021 au Sénat.

Baisse depuis 2015 pour le soutien aux actions locales des #asos #jeunesse et #educpop !!

Le @Cnajep demande aux député.es de @AssembléeNat une augmentation de 30 % pour le soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire #PLF2021 @Michel_Larive





Ce que le Cnajep a défendu

Lors de ses rencontres politiques, le Cnajep a soutenu notamment les éléments suivants :

“

Il y a eu des mesures exceptionnelles et nécessaires en 2020, mais le Cnajep demande **des soutiens pérennes** inscrits au BOP 163 pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

”

“

Nous portons l'importance de **maintenir le soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire à travers des CPO et CAO** qui témoignent d'une volonté de partenariat du local au national dans un cadre de travail serein. En effet, les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont des lieux où s'inventent et se vivent chaque jour des formes variées d'engagement pour les jeunes et les moins jeunes. Elles sont à l'œuvre au plus près des citoyen.nes et participent à la cohésion et au lien social. Soutenir les AJEP, c'est soutenir cette diversité d'approches pour concerner tous les publics. Soutenir les AJEP, c'est aussi leur permettre d'accueillir et d'accompagner l'animation volontaire et de contribuer à son développement de qualité.

”

“

Nous formulons une attention particulière à donner les moyens pour **faire vivre l'existant** et mettons en question l'injonction à l'innovation pour de l'innovation

”

“

Nous défendons **des services publics au plus près des besoins des citoyen.nes** et des territoires et regrettons le désengagement de l'État au profit des agences et des entreprises dans le cadre de AP 2022 ayant également des conséquences importantes pour le secteur « jeunesse et vie associative ».

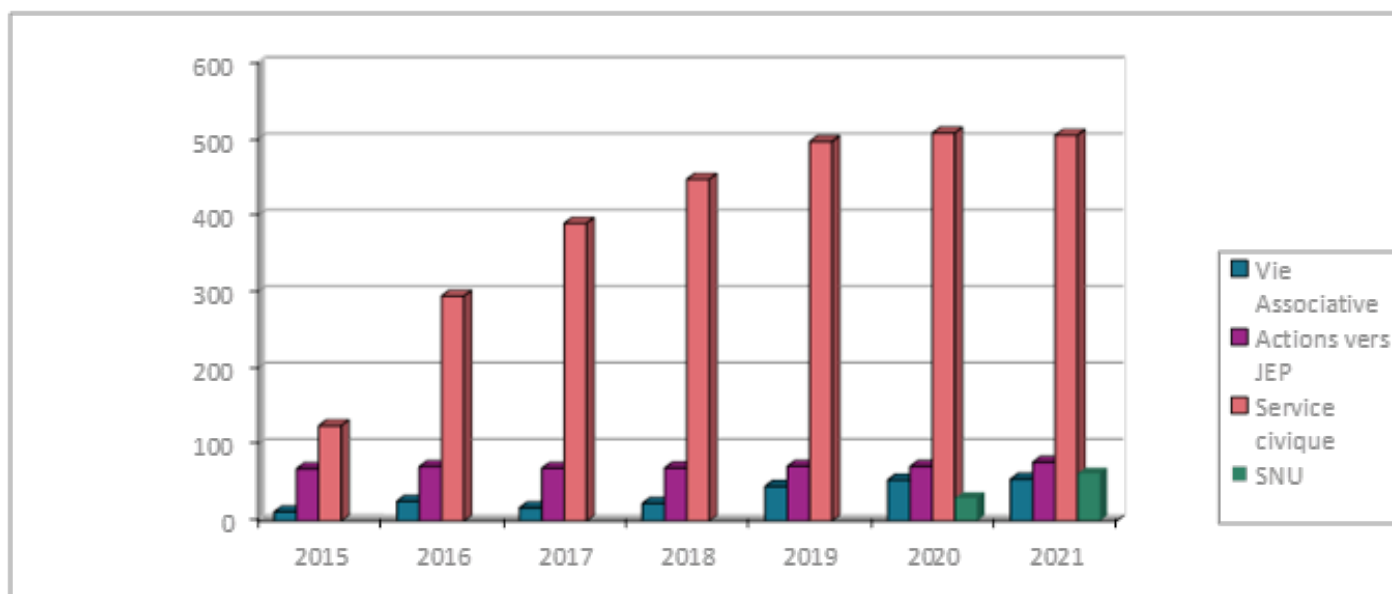
”

ELEMENTS D'ANALYSE TECHNIQUE ET POLITIQUE

Programme 163	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021
ACTION 1 Développement de la vie associative	23 305 928	20 518 360	28 944 402	30 081 817
Crédits extrabudgétaires (réserve parlementaire)	25 000 000			
Nouveau volet FDVA		25 000 000	25 000 000	25 000 000
TOTAL ACTION 1	48 305 928	45 518 360	53 944 402	55 081 817
ACTION 2 Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	69 711 938	71 811 938	71 610 327	77 095 805
ACTION 3 Développement du service civique	447 639 627	497 000 000	508 150 735	505 296 356
ACTION 4 Service national universel	0	0	30 000 000	62 255 360
	540 657 493	614 330 298	663 705 464	699 729 338

Le budget global du BOP 163 – titre 6 (hors plan de relance) est à la **hausse** pour 2021 de 5,99 %

Évolution de la répartition du budget par action (en millions d'euros) PLF



Répartition en pourcentage par Action sur le budget global

Développement de la vie associative

Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire

Développement du service civique

Service national universel

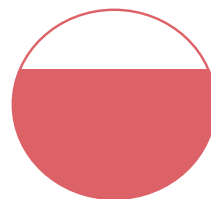
PLF 2020



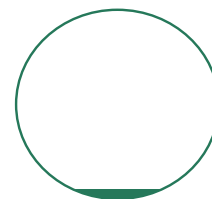
8 %



11 %



77 %



4 %

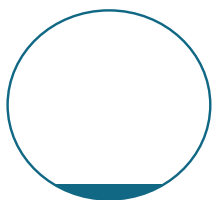
Développement de la vie associative

Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire

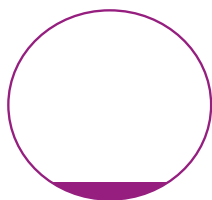
Développement du service civique

Service national universel

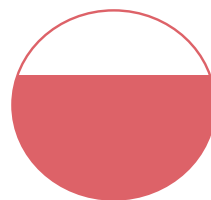
PLF 2021



8 %



11 %



72 %



9 %

Quatre actions inégalement soutenues

ACTION 1 Développement de la vie associative

Cette action connaît pour 2021 une légère hausse de 2,11 % qui vient essentiellement du CEC.

Le Compte engagement citoyen

Créé par l'article 39 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, le CEC s'inscrit dans le compte personnel d'activité (CPA). Il vise à reconnaître et valoriser l'engagement citoyen à travers l'octroi d'heures de formation citoyenne ou professionnelle adossées au compte personnel de formation (CPF). Après des difficultés de mises en œuvre, le CEC reste partiellement opérationnel. Il permet en effet un accès à des formations dites « génériques », aujourd'hui pleinement accessibles. En revanche, le CEC ne donne pas encore accès aux « formations associatives », formations plus spécialisées, dont la liste doit encore être fixée par décret. Les crédits destinés au CEC sont abondés de 1 million d'euros en 2021.

Ce sont ainsi 12,4 millions d'euros qui seront consacrés en 2021 à la couverture des droits à formation acquis par les bénéficiaires, reconnaissant et valorisant ainsi leur engagement. Ils s'ajoutent aux dotations faites depuis 2018 qui représentent 20 308 513 euros.

Le rapporteur spécial du BOP 163 a pu souligner en séance que la convention qui doit être signée entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et la Caisse des dépôts et consignation, condition nécessaire pour que les droits soient crédités, ne l'a toujours pas été. Le rapporteur spécial suivra de près l'évolution des discussions autour de la signature de cette convention d'ici la fin de l'année 2020.

Lors de la discussion du PLF 2020, Sarah El Haïry, alors députée et rapporteure spéciale de la commission des Finances, intervenait le 30 octobre 2019 en soulignant « charge à nous à présent de suivre la consommation des crédits, nous nous montrerons vigilants sur ce point ».

Il est possible également d'observer **une légère hausse de 3,59 % pour le soutien aux associations nationales jeunesse et éducation populaire.**

Toutes les autres lignes de cette Action 1 connaissent en revanche une petite baisse.

Budget détaillé de l'Action 1

Action 1	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021
Centres de ressources et d'informations des bénévoles	1 248 706	1 186 270	1 186 270	1 186 270	1 181 994	1 175 355
FDVA	9 632 474	8 150 851	8 150 851	8 150 851	8 121 472	8 075 852
DDVA	273 893	260 198	260 198	260 198	259 260	257 804
FDVA II				25 000 000	25 000 000	25 000 000
Subventions aux fédérations nationales sur projets « Vie Associative »	384 412	665 191	665 191	665 191	662 793	659 070
Soutien aux associations nationales JEP	7 942 369	7 245 251	7 245 251	7 245 251	7 219 136	7 478 585
Nouveauté 2018 : Compte d'Engagement Citoyen			5 798 167	3 010 599	11 499 747	12 435 151
	19 481 854	17 507 761	23 305 928	45 518 360	53 944 402	55 081 817

ACTION 2 Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire

Cette action connaît pour 2021 une **légère hausse** de 7,66 % qui vient des postes FONJEP et de l'OFAJ.

En effet, les deux seules lignes qui augmentent sont :

- celle des postes FONJEP : + **12,42 %**

- celle de l'OFAJ : + **8,58 %**

Concernant l'OFAJ, il s'agit de 1,3 millions supplémentaires pour le Fonds Citoyen franco-allemand dont l'OFAJ assure la gestion pour 3 ans.

Toutes les autres lignes de cette Action 2 connaissent en revanche une petite baisse.

Le Cnajep s'inquiète particulièrement de la baisse continue concernant le soutien aux actions locales, soit une baisse de - 23 % entre 2019 et 2021.

Budget détaillé de l'Action 2

Action 2	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021
Soutien logistique de l'administration aux activités de jeunesse, dont :	1 278 429	803 669	1 303 669	1 409 382	1 298 970	1 218 671
• Divers	356 349	338 533	338 533	338 533	337 313	262 416
• INJEP Etudes, observations	489 617	465 136	965 136	965 136	961 657	956 255
• PEJA/Erasmus+				105 713		
• Certification VAE	432 463					
Réseau Information Jeunesse (CIDJ + CRIJ selon les années)	2 297 766	2 182 877	2 182 877	2 182 877	2 175 009	2 162 792
Soutien aux CRIJ	4 054 954	4 152 206	4 152 206	4 152 206	4 137 240	4 114 000
FONJEP	30 732 720	31 432 720	31 432 720	31 432 720	34 677 285	38 982 496
Soutien aux actions locales	13 346 710	12 904 375	12 904 375	12 904 375	10 000 000	9 943 828
Echanges internationaux	13 883 251	13 883 251	13 883 251	15 877 538	15 982 870	17 353 820
OFAJ	11 553 200	11 553 200	11 553 200	13 503 200	13 503 200	14 803 200
OFQJ	1 964 860	1 964 860	1 964 860	2 114 860	2 114 860	2 114 860
CONFEJES	259 478	259 478	259 478	259 478	259 478	226 820
Remboursement*					105 332	
Soutien aux métiers de l'animation	1 000 000	1 360 840	1 360 840	1 360 840	1 355 935	1 348 319
Loisirs Educatifs des jeunes («Colos nouvelle génération»)	3 360 000	2 492 000	2 492 000	2 492 000	1 983 018	1 971 879
	69 953 830	69 211 938	69 711 938	71 811 938	71 610 327	77 095 805

* Le Ministère assume le remboursement des frais d'animation régionale assurée par les services déconcentrés dans le cadre des programmes européens. Intégré auparavant au soutien logistique.

ACTION 3 Développement du service civique

Cette action connaît pour 2021 une stabilisation.

En effet, si 508,1 millions d'euros avaient été inscrits dans le PLF 2020, c'est en réalité 505,3 millions d'euros qui ont été alloués au service civique, en 2020 avec un objectif de 145 000 jeunes à atteindre.

Si ce rythme d'entrée des jeunes en service civique a été ralenti du fait de la crise sanitaire (environ 10 000 missions annulées), il constitue un objectif du volet « jeunesse » du plan de relance.

Ainsi, outre la dotation du service civique au sein du programme 163 qui reste stable à **505,3 millions d'euros, le service civique bénéficie de 363 millions d'euros supplémentaires issus du programme Cohésion de la mission Plan de relance.** L'objectif du plan de relance est d'atteindre 20 000 volontaires supplémentaires d'ici la fin de l'année 2020, pour un total de 165 000 jeunes, puis 80 000 volontaires de plus en 2021.

Le plan de relance mobilisera au total 564 millions : 363 millions en 2021 et 201 millions en 2022.

Le Cnajep s'interroge fortement sur :

- tout d'abord les associations qui représentent 85% des structures d'accueil des volontaires du service civique seront-elles en état d'absorber un nombre important de nouvelles missions dans les prochains mois ?
- la montée en charge du service civique a besoin de crédits budgétaires pérennes, or l'augmentation du nombre de missions est aujourd'hui uniquement financée par les crédits du plan de relance, par définition exceptionnels

Budget détaillé de l'Action 3

Action 3	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021
Service civique	301 629 368	390 000 000	447 639 627	497 000 000	508 150 735	505 296 356

A souligner que le plaidoyer porté par les associations de jeunesse et d'éducation populaire en 2020 auprès de l'Agence du service civique et du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse pour que les durées des missions de service civique ne soient pas diminuées a porté ses fruits.

ACTION 4 Service national universel

Cette action connaît pour 2021 un doublement : + 107,52%

Alors que le gouvernement annonce une montée progressive de ce dispositif jusqu'en 2022, c'est le même nombre qui est visé en 2021 qu'en 2020.

Il est à noter que le rapporteur spécial du BOP 163, afin de soutenir davantage le tissu associatif français, a recommandé en séance que les crédits destinés au SNU en 2020 et non-consommés puissent être redéployés vers le FDVA.

Budget détaillé de l'Action 4

Action 4	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021
SNU	0	30 000 000	62 255 360

Lors des nombreuses interlocutions que le Cnajep a pu avoir avec le Cabinet du secrétaire d'Etat à la jeunesse pendant le premier confinement, nous avons demandé le report des crédits destinés au SNU vers un fonds de soutien aux AJEP. Cette proposition n'a pas obtenu d'accord.

Cependant, à la mi-novembre le gouvernement a décidé de débloquer 15 millions d'euros pour aider les associations

organisatrices de colonies de vacances et autres classes vertes, qui « subissent de plein fouet la crise sanitaire » à partir des fonds SNU non utilisés.

Les associations pourront obtenir une aide de 5 000 euros par établissement de vacances géré (plafonnée à 20 000 euros par association), et de 1 500 euros si elles coorganisent des séjours sans gérer directement un centre de vacances.

A noter également que des fonds s'inscrivant dans le cadre des crédits ministériels Vacances Apprenantes non utilisés, ont été également destinés à soutenir les activités d'accueils collectifs de mineurs. Dans ce cadre, les services de l'Etat en région ont pu financer la compensation des surcoûts de fonctionnement engendré par l'achat d'EPI (Equipements de Protection Individuelle) pour le maintien des formations en situation de crise sanitaire. Mais aussi les surcoûts administratifs et pédagogiques engendrés par la réorganisation, repositionnement, report ou aménagement des formations programmées sur cette période de second confinement et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021 (juin 2021).

Des plans de relance divers et variés qui soutiennent peu, en définitive, l'éducation populaire

100 millions d'euros pour la Vie associative peu exploitables pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Ces 100 millions d'euros « supplémentaires » comptent 45 millions consacrés à des mesures d'aide à la trésorerie des associations d'ici à 2022 par le biais de France Active, une structure publique qui aide les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire. Cela peut prendre la forme d'un contrat d'apport à 0 % jusqu'à 30.000 euros sur 5 ans, d'un prêt relance à 0 % sur 18 mois jusqu'à 100.000 euros ou encore d'un prêt participatif entre 2 et 4 % jusqu'à 500.000 euros sur 10 ans.

En outre, 40 autres millions d'euros sont ciblés sur de « plus grosses associations » pour renforcer leurs fonds propres - souvent insuffisants - afin de leur permettre d'investir dans leurs projets de développement sur le long terme, et d'accéder au crédit". Les candidats devront déposer un projet auprès de la Banque des territoires.

Ces aides sont très relatives car il s'agit de mesures d'endettement et qui peuvent conduire à un abandon des associations aux banques. Si l'association ne peut pas rembourser, c'est l'Etat qui doit rembourser constituant ainsi un transfert d'argent du public vers le privé.

Les 15 millions restants sont affectés au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep), inscrits dans le projet de loi de finances 2021.

Des postes Fonjep qui ne sont pas réservés aux AJEP

Détail par action des crédits de la mission relance concourant au sport, à la jeunesse et à la vie associative en 2021 (en millions d'euros)

Action 2 – Jeunes	407,2
Soutien à la création d'emplois dans le sport	20
Accompagnement des associations sportives locales dans le cadre des projets sportifs fédéraux	11
Renforcement du dispositif « SESAME »	6
Renforcement du service civique	363
Emplois FONJEP	7,2

Le dispositif SESAME

Le dispositif SESAME (Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement) a pour objectif d'accompagner des jeunes vers une qualification professionnelle visant un emploi dans le sport ou l'animation.

Public éligible

Des critères d'âge : 16-25 ans révolus (dérogation jusqu'à 30 ans pour les personnes reconnues en situation de handicap) et Des critères géographiques : résidant au sein d'un quartier politique de la ville (QPV), d'une commune inscrite en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou d'une commune des PÉTR ou EPCI engagés dans un contrat de ruralité.

Ou Des critères sociaux : jeune sans soutien familial, bénéficiaire de la Garantie jeunes, résident en foyer de jeunes travailleurs, en cours ou fin d'accompagnement école de la 2e chance ou centre Epide, jeune mineur bénéficiant d'un suivi PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), bénéficiaire de l'aide sociale à l'enfance ou d'un contrat jeune majeur réfugié.

Formations pouvant être financées :

- BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur)
- CQP (certificat de qualification professionnelle)
- CPJEPS (certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)
- BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)
- DEJEPS, (diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)

Plan Sport

Axe Sport, santé et amateur

1. 100 millions pour la création d'un pass'sport
2. Reconstitution en 2021 d'un fonds d'urgence de 15 millions pour les acteurs associatifs
3. Mise en place d'un fonds de compensation aux fédérations pour les pertes liées aux licences
4. Une campagne de communication pour inciter les familles à la reprise des activités quand ce sera possible
5. 5 000 postes de services civiques fléchés sports (20 millions)

Contrairement aux engagements de la Ministre des sports l'an dernier, la sanctuarisation des 1529 emplois de Conseillers Techniques et Sportifs dont la masse salariale a été transférée du programme budgétaire de la Santé à celui du Sport, le budget 2021 prévoit une baisse de 39 emplois des cadres d'Etat, un très mauvais signal alors que le rôle exemplaire de ces derniers pendant la crise sanitaire a été cité comme un exemple pour le service public.

Ce que le Mouvement associatif a porté

“

La nécessité d'augmenter le fonds de développement pour la vie associative (FDVA)

Plus d'1/3 des associations employeuses et plus de 20% des associations non-employeuses considèrent l'aide financière exceptionnelle au regard de la situation comme besoin prioritaire. Nous demandons à renforcer dès lors l'outil transversal qu'est le fonds de développement pour la vie associative.

C'est pourquoi, et comme cela a été demandé par 50 parlementaires dans un courrier récent au Premier Ministre, nous demandons dans le cadre du FDVA « fonctionnement-innovation », ajouter 50 millions d'euros au budget initial prévu pour 2021, qui permettra de rattraper la partie perdue des ex-fonds de la réserve parlementaire, et de constituer une aide aux entités les plus en difficulté du fait de la crise.

Le besoin d'un soutien à l'emploi associatif

Nos dernières enquêtes¹ relatives à l'impact de la crise sur les associations font apparaître que plus de **55 000 associations ne pourront pas maintenir l'effectif salarié en l'état**. L'impact est particulièrement important pour les associations de moins de 5 salariés. Ce sont donc celles-ci pour lesquelles nous plaidons en priorité, et qui aujourd'hui n'ont que difficilement accès aux Parcours Emplois Compétences compte tenu de leurs modalités de fonctionnement, et n'ont pas de dispositif adapté. Nous formulons, dans ce cadre, trois propositions :

Proposition 1 : Flécher les 10 000 contrats aidés du secteur marchand (CUI-CIE) vers un dispositif d'emploi d'utilité citoyenne

Propositions 2 : Adapter les Parcours Emplois Compétences pour les rendre accessibles aux petites associations

Propositions 3 : Adapter le budget des postes FONJEP aux annonces du plan de relance

L'exonération de la taxe sur les salaires pour 2021

Les associations ont été lourdement impactées par la crise. Les associations employeuses sont particulièrement touchées, alors qu'elles emploient aujourd'hui 1,8 million de salariés. Pour cette raison, et afin d'aider le secteur associatif, le présent amendement propose d'exonérer les associations employeuses (ETI et grandes associations) de la taxe sur les salaires pour 2021.

”



Exposé sommaire de l'amendement « vacances apprenantes »

Le présent amendement « vacances apprenantes » a pour objet de pérenniser pour l'année 2021, les différentes actions relatives au dispositif « vacances apprenantes » mis en place lors des vacances d'été et d'automne 2020.

Le dispositif « vacances apprenantes », lancé par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports dans le cadre du Plan d'urgence face à la crise sanitaire lors de la troisième loi de finances rectificative pour 2020 est d'une utilité cruciale et décisive pour le secteur des accueils collectifs de mineurs à but non lucratif et à caractère éducatif, que sont les colonies de vacances, les camps de scoutisme et les accueils de loisirs.

Créé à la fin du premier confinement, ce dispositif a été conçu comme une double réponse publique et d'intérêt général au problème récurrent d'accès aux vacances et aux loisirs collectifs et au contexte de rupture de continuité pédagogique lié au confinement. Mis en place dans des délais très courts qui ont limité sa portée, il a cependant permis aux communes, aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs et aux parents de proposer aux enfants et aux jeunes des activités éducatives et collectives, complémentaires des apprentissages scolaires. 125 000 enfants et jeunes ont été concernés. Valorisant notamment la découverte du patrimoine et l'éducation à l'environnement, les centres de loisirs et colos apprenantes ont été source de dynamisme pour leur territoire d'implantation. Grâce à ce dispositif « vacances apprenantes », des centres d'accueil à caractère éducatif ont pu rouvrir cet été et limiter la dégradation de la situation précaire pour des milliers d'enfants et de jeunes.

Ce dispositif a mis en exergue l'importance et la nécessité d'améliorer l'accès aux vacances et loisirs collectifs, vecteur de construction de l'individu et de cohésion sociale et nationale. Alors que 4 millions d'enfants sont privés chaque année de vacances et que la crise économique et sociale que nous traversons s'aggrave, la pérennisation des actions en faveur des vacances et loisirs éducatifs relève de l'utilité publique

Nécessité de poursuivre et d'identifier les financements dans le PLF 2021 au service d'une politique publique

Il convient en premier lieu de poursuivre les financements de ce dispositif et de le repositionner, en fonction d'objectifs identifiés et partagés par les acteurs concernés (collectivités, associations d'éducation populaire, enseignants, parents...). Actuellement, les fonds ne sont pas identifiés au sein du PLF 2021. La JPA considère qu'ils doivent être fléchés car ils concourent à une politique publique.

Au-delà des financements, il faut proposer des modalités d'utilisation de ces fonds, qui répondent aux enjeux sociaux de l'accès de tous aux vacances et loisirs collectifs.



Glossaire

AJEP : association de jeunesse et d'éducation populaire

CAO : Convention annuelle d'objectifs

CEC : Compte Engagement Citoyen

CIDJ : Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

CONFESJES : Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie

CPO : Convention pluri-annuelle d'objectifs

CRIB : Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles

CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse

DDVA : Délégués Départementaux de la Vie Associative

FDVA : Fonds pour le Développement de la Vie Associative

FEJ : Fonds d'expérimentation jeunesse

FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

INJEP : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

OFAJ : Office franco-allemand pour la jeunesse

OFQJ : Office franco-québécois pour la jeunesse

SNU : Service national universel



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire.

Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux...

Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep est un membre fondateur et actif du Forum européen de la Jeunesse.



www.cnajep.asso.fr



Cnajep
100% Educipop



@Cnajep



cnajep@cnajep.asso.fr